

Pour les églises de la piève de Tùani.

Pour la collégiale de la Beatissima Maria Assunta in Cielo du lieu de Speloncato

Qu'on couvre le baptistère d'un tissu décent dans le mois, sous peine de dix lires.

Qu'on plaque en or le petit calice en laiton dans les deux mois et que dans l'intervalle il soit soumis à l'interdit.

Que dans les dix jours on arrange la chasuble noire, sous peine d'interdit. Qu'on ajoute aux missels les messes des nouveaux saints dans les quatre mois : autrement, qu'ils soient interdits.

En outre, l'illustrissime seigneur a exhorté le vénérable chapitre et le peuple non seulement à édifier le pavement de l'église, des stalles ou chœur, mais aussi à agrandir l'église, qui est vraiment trop étroite pour la population de ce lieu.

Pour l'église Santa Catarina *Martire* du même lieu

Qu'on élève la pierre sacrée à la hauteur de la table de l'autel [78r] de la chapelle de San Giuseppe dans les huit jours, sous peine d'interdit.

Qu'on fasse un marchepied à l'autel des Âmes du Purgatoire, sous peine de trente lires.

Qu'on affiche au confessionnal la notification des cas réservés et la bulle *In Cena Domini*.

Qu'on munisse les fenêtres de vitres dans les six mois, sous peine de cinquante lires.

Qu'on plaque en or le calice dans les deux mois, sous peine d'interdit. Qu'on arrange la chasuble noire et qu'on ajoute aux missels les messes des nouveaux saints sous peine d'interdit après quatre mois.

[...]

[*en marge*] Visite du lieu de Speloncato du dit diocèse avec annexes

L'après-midi, comme tous les actes avaient été faits comme les autres fois, à la 22^e heure, il partit avec les siens et se transporta au lieu de Speloncato, où il parvint à la 23^e heure et il fixa sa résidence en la demeure des seigneurs Arrighi.

Le 18 avril, l'illustrissime et révérendissime seigneur entendit le vénérable chapitre et d'autres qui venaient à lui.

Le 19, 4^e dimanche après Pâques, à la 15^e heure, il se rendit à l'église paroissiale, l'insigne collégiale de la Santa Vergine Assunta in Cielo, du lieu de Speloncato, précédé des confrères, du clergé et du chapitre. Il s'acquitta de tout selon l'usage, célébra la messe, fit

l'absolution des morts et ensuite le sacrement de confirmation. Enfin, il visita le Très Saint Sacrement, qui est excellemment tenu, en bénit le peuple et en raison de l'heure tardive regagna sa résidence.

[...] Le 20 du mois, l'illustrissime seigneur visita le couvent des pères Capucins de la Santa Vergine Maria della Pace. L'après-midi il partit avec les siens et gagna le couvent des pères Mineurs Réformés de San Francesco de Tùani, où le très révérend seigneur Luigi, missionnaire, accomplissait les missions sacrées depuis déjà dix jours, et il visita le dit couvent.

Le 21 avril, l'illustrissime seigneur célébra la messe dans l'église des dits pères et après le sermon habituel du révérendissime père théologien, il fit la communion et donna l'indulgence plénière au peuple, comme les autres fois, et enfin, revêtu des ornements pontificaux, il bénit le peuple.

[...]

[124r] Le 23 avril, fête du bienheureux Alessandro Sauli, évêque d'Aleria¹, pour satisfaire à la pieuse demande du chapitre et du peuple ainsi qu'en l'honneur du bienheureux, et alors que c'était aussi la date de son arrivée en Corse², l'illustrissime et révérendissime seigneur célébra une messe pontificale.

L'après-midi, à la 20^e heure il se rendit à l'église paroissiale de Santa Catarina, vierge et martyre, où il fut reçu avec révérence par le très révérend archiprêtre de l'insigne collégiale et par le peuple. Il s'acquitta de tout selon l'usage et visita le Très Saint Sacrement, qui est assez décemment tenu, et le dit archiprêtre en bénit le peuple.

Baptistère et huiles saintes également assez propres. Il y a quatre autels. Le maître autel, dédié à Santa Catarina ; 2. au Très Saint Rosaire ; 3. à la Santa Vergine Assunta ; 4. dédié à San Giuseppe, où fut érigée une chapellenie par feu Giovannone de feu Antonio Padovano, comme indiqué dans le testament établi par le notaire Rocco Baccagheri (Bacceglieri ?) le 17 août 1687, avec charge pour le chapelain de trois messes par semaine et d'en**[124v]**tretenir l'autel et sa chapelle.

Les revenus de cette église sont de 440 lires, comme indiqué dans la bulle d'érection de l'insigne collégiale ; cette église est une des deux qui sont unies à la dite collégiale, ce dont je parlerai plus bas. La dite église et les autels sont convenablement propres et ornés, comme indiqué dans les décrets.

¹ Alessandro Sauli, évêque d'Aleria de 1570 à 1591, proche collaborateur de saint Charles Borromée. Proclamé bienheureux par Benoît XIV le 23 avril 1741, puis canonisé par Pie X en 1904. Il est théoriquement fêté le 11 octobre, mais certains le fêtent à la date de sa béatification.

² Le visiteur apostolique Cesare Crescenzo De Angelis a débarqué en Corse le 22 avril 1760.

Ensuite, l'illustrissime et révérendissime seigneur visita l'oratoire de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel, où il y a un autel et y fut érigée une chapellenie dotée par feu Paolo Maria Orlandini avec charge pour le chapelain du moment, qui est à présent Antonio Abraini, de 4 messes par semaine, comme indiqué dans le testament établi par le notaire Pietro Antonio Pierantoni de Ville en l'an 1719. Il y a aussi des revenus de 300 livres en biens immeubles, sur lesquels doivent être célébrées des messes à hauteur d'une aumône de 12 sous et de 16 deniers ; le chapelain est également tenu à l'entretien. Comme le dit chapelain n'était pas peu négligent, il y avait des contentieux avec ceux qui ont été appelés à la dite chapellenie : l'illustrissime seigneur a donc voulu que le dit chapelain jurât pour l'exécution [125r] des charges ; il publia ensuite une sentence, comme indiqué dans le livre de cette chapellenie, auquel (etc.).

Il revint immédiatement à l'église de l'insigne collégiale qui était autrefois piévane sous le titre de San Giovanni Battista de Tùani, puis dite de San Michele Arcangelo, mais est aujourd'hui par son érection en collégiale dite de la Santa Vergine Assunta in Cielo. Il y a cinq autels. Le maître autel, où est conservé le Très Saint Sacrement ; 2. du côté de l'Épître, celui de San Filippo ; 3. du Très Saint Rosaire ; 4. de la Très Sainte Conception ; 5. du côté de l'Évangile, de la Très Sainte Trinité, de San Rocco et de San Sebastiano. Les dits autels sont convenablement ornés et proprement tenus. L'illustrissime et révérendissime seigneur a exhorté le vénérable chapitre et le peuple non seulement à achever l'église quant au pavement, à fabriquer des sièges et un chœur, mais aussi à agrandir l'église, qui est très étroite pour le peuple de ce lieu qui croît de jour en jour, comme indiqué dans les décrets (etc.).

Du chapitre

En l'an 1750 fut érigée la dite collégiale par Benoit XIV de sainte mémoire et le 17 juillet les chanoines entrèrent en possession. Ses membres sont actuellement l'archiprêtre Timoteo Bartoli, avec la cure actuelle des âmes ; 2. le prévôt, Antonio Alvaini ; 3. le chanoine Angelo Michele Pizzini ; 4. Giacomo Francesco Pizzini ; 5. Giacomo Francesco Ambrosini ; 6. Imperio Carli ; 7. Bonaventura Consalvi; huitième, Marco Angelo Leoni; 9. Pietro Francesco Alberti ; 10. Giorgio de Giorgio Vitali ; 11. bénéficiaire Giovanni Luca Filippi, non résident ; 12. Giovanni Battista Ringioni, non résident ; et deux prébendes sont vacantes. Le vêtement ou habit canonical est : soutane, rochette et mozette. Le sceau : image de la Santa Vergine Maria Assunta. Les dites prébendes ont été réunies suite à la suppression des deux paroisses – l'église susdite de la piève de San Michele Arcangelo du lieu de Tùani et l'autre de Santa Catarina. Mais comme le piévan Marco Antonio Filippi est encore en vie, les chanoines perçoivent seulement les revenus que rapporte celle de l'église paroissiale de Santa Catarina, dont ils disposent d'une

partie pour honorer les dettes contractées pour l'achat des bulles (etc.) et dont ils se partagent l'autre partie entre eux. Mais les chanoines susdits [126r] servirent pendant plusieurs années gratuitement ; l'illustrissime et révérendissime seigneur a cependant trouvé qu'ils psalmodiaient harmonieusement et accomplissaient les cérémonies non sans quelque ordre et grâce : il a donc loué leur piété et les a exhortés à poursuivre.

Plusieurs éléments qui étaient ordonnés et sont prescrits par la bulle d'érection n'ont pas encore été exécutés et n'ont pas été établies la taxe des appointements, l'heure pour réciter les psaumes, mais comme, je l'ai dit, ils servent presque gratuitement, l'illustrissime et révérendissime seigneur n'a pas voulu imposer une plus grande charge et a seulement averti d'appliquer la messe conventuelle pour les bienfaiteurs comme elle est actuellement exécutée.

Après la mort du piévan susdit, les revenus des prébendes seront de 100 écus de monnaie romaine pour l'archiprêtre, 75 pour le prévôt ; chaque chanoine touchera 50 écus et chaque bénéficiaire 25.

En plus de la messe conventuelle quotidienne et des dimanches et fêtes pour le peuple, le chapitre a une charge de 50 messes. Et c'est assez [126v] pour avoir une simple idée de ce chapitre.

161 familles. 21 prêtres. 771 âmes. Autel privilégié dans la collégiale : autel de la Très Sainte Conception.

Le 24 avril, se tint le concours [pour la nomination du curé] de l'église paroissiale de San Cosimo e San Damiano du lieu de Felce.

Le 25 de l'église de Sant'Andrea du lieu de Cotone.

Le 26, cinquième dimanche après Pâques, le matin, l'illustrissime seigneur célébra la messe ; et comme tout avait été mené à bien, à savoir les examens des livres, les visites personnelles des prêtres, et que ces derniers avaient été testés sur les cérémonies de la messe, il partit avec les siens, se transporta au lieu de Pioggiola de la piève de Giussani du diocèse de Mariana et fixa sa résidence dans la maison d'un particulier du lieu contiguë à l'oratoire de Sant'Antonio.

[...]

Le 20 avril, l'illustrissime seigneur se rendit comme de coutume à l'église du couvent de la Santissima Vergine Maria della Pace de Speloncato, où il s'acquitta de tout selon l'usage, reçut prêtres et laïcs au baiser de l'anneau, puis il visita le Très Saint Sacrement, qui est excellemment tenu.

Il examina les autels et fit le tour de l'église, qui est tenu proprement. Il trouva cependant au fond de l'église, du côté de l'Évangile, une petite chapelle où sont ensevelis les religieux dans de petits édicules de part et d'autre des parois et au milieu de l'autel : il a donc complètement soumis à l'interdit l'autel et la petite chapelle jusqu'à ce que les corps soient enlevés, et les édicules qui y sont, comblés par un mur ; et il a décrété qu'à l'avenir les religieux, prêtres ou laïcs, seront ensevelis dans une tombe souterraine, sous peine de privation d'office pour le gardien du moment.

Il fit ensuite appeler tous les pères et laïcs dans la salle (etc.) et les a absous tous des censures après sermon (etc.) ; il visita les cellules, les officines et la clôture et décréta que le mur de la clôture du bois devait être restauré et élevé afin que les femmes ne puissent entrer, sous peine de privation de la voix active et passive pour le gardien ; et ainsi (etc.)